

L'Info des Bordeaux SPECIAL ENRICHISSEMENT

Bienvenue sur la Planète Bordeaux

Beychac, le 21 septembre 2016

TECHNIQUE

ENRICHISSEMENT EN BORDEAUX ROSE, IGP ATLANTIQUE ROSE ET VINS SANS IG (BLANC ET ROSE)

L'arrêté préfectoral de ce 21 septembre (consultable [en cliquant ici](#)) autorise l'enrichissement par sucrage à sec à hauteur de 1,5%vol pour les Bordeaux rosés, les IGP Atlantique rosés et les Vins sans Indication Géographique de Gironde, blancs ou rosés.

POUR MEMOIRE :

Vous trouverez :

- [en cliquant ici](#), l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2016 autorisant l'enrichissement par sucrage à sec à hauteur de 1,5 %vol pour le Crémant de Bordeaux (blanc et rosé).
- [en cliquant ici](#), l'arrêté préfectoral du 9 septembre autorisant l'enrichissement par sucrage à sec à hauteur de 1,5%vol pour les AOC Bordeaux blanc sec, Bordeaux blanc avec sucres résiduels (complétées ou non de la mention Haut-Benauge).

**Nous vous remercions de votre lecture.
Votre Syndicat.**